DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

BUDGET PRINCIPAL

St Paul et Valmalle est une commune de 1390 habitants (sources INSEE / population légale au 1er janvier 2025). Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'année 2025 a été marquée par la réalisation de l'extension du nouveau groupe scolaire Suzanne Saint Julien (3 classes + 1 cour d'école) et par la création d'un nouveau restaurant scolaire.

1/ EN FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2025, les recettes s'élèvent à un montant de 1.105.300,88 € et les dépenses à 992.714,40 € soit un excédent annuel de + 112.586,48 €.
Il convient d'y ajouter l'excédent de clôture de l'année 2024 d'un montant de + 678.912,58 € réduit de – 72.000,00 € (somme affectée à la section d'investissement).
On obtient donc en résultat de clôture de l'exercice 2025, **un excédent de fonctionnement de 719.499,06 € à inscrire au budget 2026.**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les charges à caractères générales (011) : 315.090,16 € (298.744,67 en 2024)

- *Constituées des achats et variation des stocks (60)(dépenses d'eau, électricité...), des dépenses liées aux services extérieurs (61)(voiries, réseaux, maintenance, assurances...) et autres services extérieurs (62)(honoraires, frais de télécommunications...) :*

- *Constituées des rémunérations au personnel titulaire et non titulaire, des charges patronales, cotisations aux caisses de retraite et autres…*
 - Les dépenses réalisées sont en dessous des prévisions budgétaires. A noter que 2 agents contractuels en 2024 ont été titularisés en 2025. Cependant, le cumul des dépenses de « personnel titulaire » et « non titulaire » reste sensiblement identique à celui de 2024 :

 - (6411) personnel titulaire : 261.000 € réalisé en 2023
 267.000 € réalisé en 2024
 299.000 € réalisé en 2025

 - (6413) personnel non titulaire : 84.000 € réalisé en 2023
 74.000 € réalisé en 2024
 48.000 € réalisé en 2025

Les charges de gestion courante (65) : 105.625,46 € (103.875,04 € en 2024 *)*

- *Constituées des indemnités aux élus, des contributions aux organismes et des subventions aux associations…*

 - les dépenses réalisées sont en dessous des prévisions aussi bien au niveau global que dans le détail. Elles sont elles aussi pratiquement similaires à celles réalisées en 2024.

Les charges financières (66): 17.992,55 € (8.286,37 en 2024)

- Celles-ci doublent en raison du nouvel emprunt de 700.000 € réalisé en 2025 pour assurer le financement des travaux du nouveau groupe scolaire. Les charges financières de cet emprunt représentent à elles-seules 9764 €.

Des charges exceptionnelles : 0,00 €

Opérations d'ordre (cessions immobilières) : 0,00 €

<u>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u> :

Les atténuations de charges, remboursement sur frais de personnel… : 4.736,31 € (7.602,46 € en 2024)

Produits des services (régie cantine/garderie….) : 103.807,56 € (109.262,83 € en 2024)

- En petite diminution mais restent globalement proches de la prévision budgétaire. A noter que les recettes issues de la régie de cantine/garderie représentent un montant de 85.000 €.

Impôts et taxes (Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti…) : 791.971,04 € (760.372,07 € € en 2024)

- Elles représentent plus de 70 % des recettes du budget de fonctionnement.

- A noter qu'en 2025 le Conseil municipal a décidé :

Impôts et taxes (Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti...) : 791.971,04 € (760.372,07 € € en 2024)

- Elles représentent plus de 70 % des recettes du budget de fonctionnement.
- A noter qu'en 2025 le Conseil municipal a décidé :
 - d'augmenter de 1 point (soit + 2,47%) le taux de la Taxe Foncière Bâtie (TFB)
 - de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB).
 - d'augmenter le taux de la Taxe d'Habitation (TH) en appliquant la majoration spéciale (+ 0,89 point).
- La Commune a également bénéficié de la revalorisation des bases fiscales de + 1,7 %.

Dotations, subventions, (dotations d'Etat : DGF...) : 177.280,82 € (170.132,79 € en 2024)

- Les montants des diverses dotations correspondent globalement aux prévisions budgétaires et restent globalement stables.

Autres produits (revenus des immeubles, redevances versées concessionnaires) : 27.488,25 € (26.730,67 € en 2024).

Produits financiers, exceptionnels, autres : 16,90 € (opérations d'ordres : ventes de terrains). Aucune vente de terrain en 2025...

2/ EN INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2025, les recettes s'élèvent à un montant de 865.656,01 € et les dépenses à 1.135.909,13 € soit un déficit annuel de – 270.253,12 €.
Il convient d'y ajouter le déficit de clôture de l'année 2024 d'un montant de – 71.972,92 €
On obtient donc en résultat de clôture de l'exercice 2025, **un déficit d'investissement de - 342.226,04 à inscrire au budget 2026.**

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 concernent celles liées aux travaux de création de la nouvelle cantine et d'extension du Groupe Scolaire pour un montant de 1.061.073,21 € TTC (compte 2131). L'année a été marquée également par de petits travaux d'aménagement divers pour un coût global de 10.460,91 € TTC (2158).
Des dépenses pour de nouveau équipements informatiques ont été réalisées pour un coût total de 10.210,39 € TTC (2183) : en effet l'Ecole a bénéficié de 12 nouvelles tablettes informatiques d'un montant de 6.255,14 € TTC et le secrétariat de Mairie a remplacé ses équipements informatiques pour un montant de 3.955,25 €.
Le montant des achats de mobiliers scolaires ou autres s'élèvent cette année à 1.921,31 € TTC (2184).

La municipalité a également effectué l'acquisition par préemption de la parcelle D543 sur le lotissement la Rouvière pour un montant de 5.109,40 €
Enfin, le coût du capital des emprunts s'élève à 47.133,91 € (1641).

Restes A Réaliser (R.A.R.) sur le budget N+1 : 8.577 €
Ils concernent les dernières factures de travaux d'extension du Groupe scolaire / nouvelle cantine.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2025 sont les suivantes :

- FCTVA (compte 10222) : 20.259,30 €
- Taxes d'Aménagement (compte 10223) : 5.073,09 €
- Affectation (compte 1068) : 72.000 €
- Subventions allouées aux travaux d'extension du Groupe Scolaire et de la nouvelle cantine :
 - Région : 4.826,44 €
 - Département : 63.497,18 €

- Déblocage du prêt de 700.000 € pour assurer le financement des travaux d'extension du nouveau Groupe scolaire et de la nouvelle cantine (compte 1641).

Restes A Réaliser (R.A.R.) sur le budget N+1 : 422.239 €
Ils comprennent les soldes des subventions liées au financement des travaux d'extension du Groupe scolaire selon le détail suivant : subvention de l'Etat (260.300 € soldes des 2 DETR 2023/2024) du Département (101.939 €), et de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (60.000 €).